

Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine

Mathieu Bourdon

Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine

Messieurs les commissaires du BAPE;

Je m'adresse à vous en tant que citoyen, et amateur de sport d'eau vive. Je me sens très concerné par le projet de développement hydroélectrique de la Rivière Romaine en regard de l'acceptabilité sociale du projet et de sa portée démocratique, mais aussi des impacts sociaux et environnementaux.

En effet, le projet de développement de la rivière Romaine soulève beaucoup de questions concernant la démocratie et donc de son acceptabilité sociale. La MRC de la Minganie et le promoteur Hydro Québec ont signé des ententes une semaine avant la sortie de l'étude d'impact et donc bien avant la tenue des audiences publiques. De plus, lors des audiences publiques, des citoyens mécontents du secret entourant ces ententes ont harcelé de questions le promoteur à ce sujet et finalement nous apprenions le 7 novembre 2008 par Radio Canada que les élus de la MRC de la Minganie avaient reçu 12 millions de dollars d'Hydro Québec afin de promouvoir le projet et de le faire accepter. Dans ce contexte, on est en droit de se demander si premièrement, l'exercice démocratique du BAPE a encore un sens étant donné que tout semble jouer d'avance? Deuxièmement, il est pour ma part inacceptable socialement de réaliser un tel projet dans des conditions de démocratie bafouée; l'argent public est utilisé pour faire de la propagande afin de réaliser le projet. Pourquoi de telles méthodes ont-elles cours? Le projet comporte-t-il tellement de failles que le promoteur doit payer les représentants de la MRC pour le faire accepter? Comment les citoyens de la Minganie pourront dorénavant croire en leurs représentants concernant ce projet? Ils ont été payés pour en parler! Comment peut-on connaître la vérité sur ce projet dans ces conditions. Le débat est donc biaisé par ces millions de dollars tant pour les communautés locales que pour l'ensemble des contribuables québécois.

D'autre part, le fait que les audiences publiques se soient tenues uniquement au Havre-Saint-Pierre est également une pratique anti démocratique, des moyens techniques auraient pu être mis en œuvre pour faire participer le plus grand nombre étant donné l'importance d'un tel projet à l'échelle provinciale. Ceci aurait également assaini le débat étant donné que la MRC est vraisemblablement payée pour que tous ses citoyens acceptent le projet tel quel.

Nous ne sommes plus devant un exercice démocratique et participatif, nous sommes dans une situation intolérable de propagande et je juge qu'à ce titre, un des trois principes fondamentaux d'Hydro Québec n'est pas respecté: l'acceptabilité sociale.

D'un point de vue environnemental, il est inacceptable que la construction de plus de cinq cent kilomètres de lignes électriques de transport, ne soit pas incluse dans la présente étude d'impact ce qui nous empêche donc d'analyser le projet dans son ensemble. En effet,

cette ligne permettra le raccordement facile d'éventuels projets hydroélectriques et aura donc des impacts cumulatifs sur l'environnement et le milieu humain qui ne sont pas traités dans les présentes études d'impacts. Je pense en particulier à la possibilité d'harnachement de la rivière Magpie sur laquelle Hydro Québec a toujours deux projets de barrages hydroélectriques. Nous assistons à un développement local anarchique, sans aucune vision globale de l'avenir de notre territoire. En effet, des projets hydroélectriques sont envisagés sur les rivières Sheldrake, au tonnerre, petit mécatina et Magpie. Tous ces projets sont traités de façon isolée les uns des autres et non comme un projet global. La ligne de

transport qu'Hydro Québec va construire pour le projet de la rivière Romaine est une voie ouverte pour de nombreux autres projets. Ce n'est plus seulement un seul bassin hydrographique qui est touché, mais tout ceux que traversera la ligne.

L'absence d'étude concernant cette ligne est une atteinte au juste processus d'évaluation environnementale mais aussi à la démocratie car elle maintient la population dans l'ignorance des enjeux futurs. Il est grand temps qu'un plan de développement concret soit dévoilé, comportant non pas seulement l'harnachement de rivières, mais aussi la préservation d'un patrimoine environnemental caractéristique au Québec et soucieux de ses utilisateurs.

Les aires protégées ne sont qu'une pâle figure de ce que nous attendons d'un gouvernement responsable en matière de santé et de préservation de ressources naturelles et patrimoniales. Dans la région, elles sont envisagées loin des populations dans des territoires qui sont de toutes façon préservés par leur éloignement et n'ont aucun intérêt minier, hydroélectrique ou autre.

J'habite cette terre, je l'aime, la parcourt, la paye, je chasse, je pêche et je pense que ces activités font partie de notre culture de québécois. Je pense donc avoir droit aussi à un équilibre dans le développement du territoire.

J'en viens maintenant directement à la rivière Romaine, qui, tel que de nombreuses personnes et organismes l'ont mentionné à maintes reprises, est une des dernières rivières sauvages du Québec, une des dernières grandes rivières à forts rapides, et à fort débit, un des derniers endroits vierges dans lequel il est encore possible pour les Hommes de partout dans le monde d'effectuer une expédition en pleine nature. La rivière Romaine plus précisément c'est un parcours de 335 kilomètres, voyage à partir du lac brûlé jusqu'au confluent avec le golfe Saint-Laurent. Quelques groupes de canoteurs font ce parcours en entier chaque été. Elle compte comme particularité majeur 3 sections de rapides d'eau vive de classe 4-5, en continue totalisant 132 km de parcours (km 215 au km 83) soit 3 fois plus que la section la plus populaire sur la rivière Magpie sa voisine. Elle représente possiblement la plus longue section sportive de ce calibre au Québec. Grâce à l'évolution des techniques et des embarcations, cette section de rivière classée difficile il y a 10 ans, est accessible pour un plus grand nombre d'adeptes. Dans un voyage de 7 à 8 jours Cette section en particulier est vouée à devenir un classique international. C'est donc une perte majeure pour le patrimoine d'eau vive mondial. La perte est beaucoup plus importante que ce qu'Hydro Québec avait annoncé lors de la présentation du projet le lundi 27 octobre pendant la première partie des audiences publiques, à savoir que « quelques sections de

rapides » seulement seraient ennoyées. Le promoteur a-t-il analysé la possibilité d'offrir un débit conséquent à la pratique de l'eau vive dans les tronçons court-circuités de RO2 et de RO3?

Cette rivière est d'autre part utilisée par de nombreux kayakistes, canoéistes au niveau du pont de la route 138. En effet, de nombreux adeptes de l'eau vive fréquentent la vague stationnaire située sous le pont côté ouest chaque année, dès que les conditions le permettent de juillet à l'automne. C'est un endroit très facile d'accès, accessible à un grand nombre et qui permet une pratique très intéressante et agréable de l'eau vive. C'est également un endroit d'apprentissage et d'éducation unique puisque l'eau y est relativement chaude l'été et que la vague est suivie d'une grande baie sécuritaire. Tout son intérêt réside dans le fait qu'elle est constamment modifiée en fonction des débits et qu'elle offre ainsi de nouveaux défis à tous les niveaux et donc de nouveaux apprentissages. Cet endroit est un lieu de rassemblement pour les kayakistes et canoéistes et il permet de nombreuses rencontres de touristes kayakistes élargissant ainsi notre cercle de pagayeurs. C'est donc un endroit sportif et social.

La vague de la rivière Romaine dessert aussi les pagayeurs touristes de la Magpie lors de leur jour de flottement avant ou après leur expédition.

Son intérêt optimal se situe pour un débit inférieur à 180 m³/s; débit qui n'aura plus cours après la réalisation des ouvrages hydroélectriques étant donné qu'un débit supérieur ou égal à 200m³/s prévaudra.

La diminution de la température de l'eau de l'ordre de 5 degrés Celsius durant la période où nous utilisons ce rapide en dessous du pont aura un impact négatif en regard de cette pratique étant donné qu'elle contraindra les amateurs d'eau vive à s'équiper contre le froid. Une telle baisse est un frein à la pratique de surf sur la vague étant donné qu'elle limitera les possibilités d'apprentissage et d'initiation qui prévalaient jusque là. La pratique de l'eau vive à cet endroit est en pleine expansion depuis de nombreuses années.

L'augmentation constante d'adeptes de cet endroit montre à quel point le développement est rapide pour une région qui n'est reliée par une route que depuis une trentaine d'années. Il est également très important de considérer que la pratique des sports d'eau vive connaît un essor depuis une dizaine d'années de part les nouvelles techniques et les nouvelles embarcations qui rendent ces sports plus accessibles.

Pour conclure sur l'utilisation actuelle de la rivière et les impacts qu'aura le projet sur ma vie et celle de plusieurs personnes en Minganie; je parlerais de baignades et de canot familial. La rivière juste au-dessus du pont de la route 138, en allant jusqu'à l'île des officiers est un site idéal pour le canot camping familial. En effet, cette section est bordée de bancs de sable et parsemée d'îles sablonneuses parfaites pour la baignade et le camping avec de jeunes enfants. Le projet aura un impact majeur sur ces activités étant donné que l'eau diminuera d'au moins 5 degrés Celsius et qu'il sera alors impossible de se baigner, surtout pour de jeunes enfants. Certes les activités de canot camping ne sont pas compromises mais elles perdent beaucoup d'attrait si la baignade n'est plus possible pour les enfants.

D'autre part, nous utilisons régulièrement un autre site pour la baignade, juste avant l'embouchure de la rivière, au niveau de l'auberge de jeunesse.

Malheureusement, la température de l'eau ne nous permettra plus d'initier nos enfants à la baignade, au canot et au kayak. Le manque de vision globale de notre territoire, ici en Minganie mais partout ailleurs au Québec réduit sans cesse le nombre de sites propices justement à l'initiation des enfants.

En conclusion, je déplore le fait que tous les méga projets déjà réalisés par Hydro-Québec dans le bassin hydrographique 07 n'aient pas été compensés.

En effet, toutes les rivières de la côte Nord ou presque possédant un fort débit sont maintenant harnachées et ne peuvent plus être appréciées dans leur cadre naturel. Je peux m'imaginer ce que devaient être Manicouagan, Bersimis, Outardes, Toulousteuc, et dernièrement la Sainte-Marguerite, dans leur cadre sauvage; parsemées de rapides. Où sont les compensations pour ces rivières que je ne pourrai jamais payé et que je ne pourrai jamais faire connaître à mes enfants?

Bien sûr, je ne m'étais pas exprimé à ce sujet à l'époque mais je suis la « génération future » d'alors qui n'a plus accès à ces rivières sauvages à fort débit.

Même si le gouvernement du Québec revenait en arrière et voulait protéger une rivière pour une rivière harnachée, il ne pourrait pas faire l'exercice parce que il ne reste plus assez de rivière de puissance comparable à ces cours d'eau géants.

La seule mesure de compensation acceptable pour le méga projet de la rivière Romaine est de préserver à tout jamais un système hydrologique semblable dans la région dudit projet et dans un secteur accessible.

Pour ce faire, Hydro Québec devrait abandonner tous ses projets de développements hydroélectriques sur la rivière Magpie.

Pour démontrer son réel intérêt à protéger des aires naturelles et à conserver un patrimoine naturel intact, le gouvernement du Québec doit sans plus tarder protéger la rivière Magpie en tant qu'aire protégée, parc ou réserve naturelle, sur l'ensemble de son bassin versant.

Cet acte en serait un de bonne foi, offrant aux québécois la possibilité de côtoyer encore des rivières à fort débit, possédant de nombreux rapides sur des territoires encore vierges.

De part l'intérêt international de la rivière Magpie, la possibilité d'y créer un parc de récréation devrait être fortement considérée, du coup d'autres emplois pourrait être créés dans notre région.

Il me semble logique et incontournable de préserver une rivière lorsque l'on en sacrifie une autre. Ce geste est le moindre à faire pour la population du Québec, la population mondiale et les générations à venir. Deux rapports du BAPE ont déjà recommandé la préservation de

la rivière Magpie à la suite d'un exercice populaire que nous espérons démocratique. Et un précédent rapport du BAPE sur la Sainte-Marguerite il y a plus de 10 ans abondait aussi dans le sens de préserver certaines de nos grandes rivières sauvages.

À quoi servent toutes ces recommandations? Où en est le gouvernement sur ce sujet, que fait-il de la voix des citoyens?

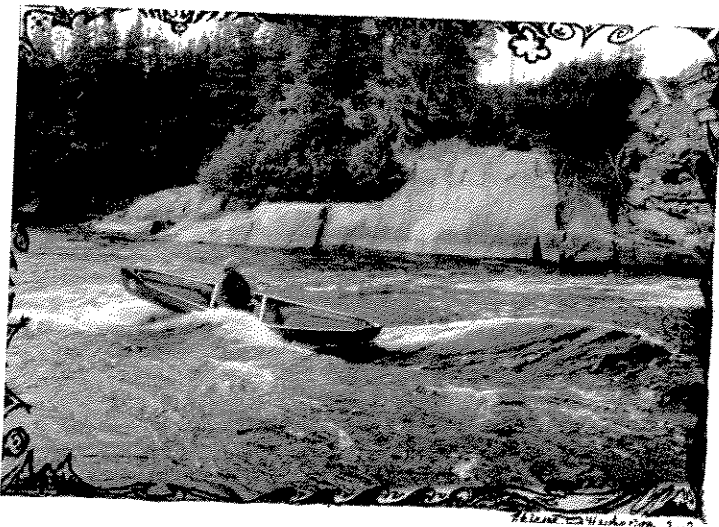
Le BAPE a-t-il encore un pouvoir quelconque étant donné qu'hydro Québec et la MRC semblent avoir tout réglé sans l'opinion des citoyens?

Le processus auquel on a assisté dans ce projet a divisé la population de ses représentants alors comment les citoyens peuvent-ils encore faire entendre leurs préoccupations?

Une loi doit encadrer les ententes entre les promoteurs et les élus, pour que ces derniers gardent leur neutralité jusqu'à la fin du processus. Les décideurs ont le mandat de développement économique certes, mais doivent également s'assurer de conserver une bonne qualité de vie à leurs citoyens en ne négligeant ni les aspects sociaux ni les aspects environnementaux.

Selon moi, le projet devrait être retardé afin de faire un nouvel exercice du BAPE. En effet, en tant que citoyen, j'aimerais que les groupes environnementaux puissent bénéficier d'une somme d'argent similaire à celle utilisée pour faire la promotion du projet afin de nous expliquer leur analyse du projet et des impacts sociaux et environnementaux.

Les ententes signées avant le dépôt des mesures d'impacts doivent être revues à la lumière de l'opinion publique et à la lumière des études d'impact qui doivent être vulgarisées pour la population pour qu'elle puisse prendre les décisions en bonne connaissance de cause dans un climat propice à l'échange, au dialogue et à la conciliation.



La vague en dessous du Pont de la 138 en 2002